

Département de l'Isère

Arrondissement

de

LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS****DU MAIRE****VILLE  
de  
MORESTEL**

N° 18/2023	<b>Objet : Travaux voirie-Rue Paul Claudel – Paillet Terrassement TP</b>
------------	--

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 142 de la loi ASAP
- Vu la délibération° 16-2020 du 27 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022,
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux sur la voirie communale,

**DECIDE :****Article 1**

- DE PASSER avec l'entreprise Paillet Terrassement TP, 1ZA Desvignes, 38 510 Sermérieu, un marché à procédure adaptée pour des travaux de voirie rue Paul Claudel.
- ✓ Le montant du marché, est fixé au prix de 34 384.50 € HT soit 41 261.40€ TTC.
- ✓ Le paiement des travaux se fera sur présentation de situation en fonction des travaux effectués.

**Article 2**

Madame la Directrice Générale des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 15 mai 2023

Le Maire,

Frédéric VIAL